

DECLARATION CPE SNES-FSU

CAPA CONTESTATION AVIS RECTEUR du jeudi 30 janvier 2020.

ACADEMIE AIX -MARSEILLE

Cette CAPA, une des dernières suite à la casse du paritarisme engagée, se tient dans un contexte de fortes tensions sociales. Réforme des retraites, préparation de rentrée, mise en place des E3C, ce début d'année 2020 est placé sous le signe des luttes pour nos salaires, nos retraites et nos métiers.

Cette CAPA est hors-norme car elle est convoquée alors que se déroule dans le pays depuis huit semaines un mouvement social contre la réforme des retraites, mouvement soutenu par **70% des français** et auquel les personnels de l'éducation nationale participent avec force, détermination et ténacité.

Nous invitons d'ailleurs, les personnels de l'administration, quelle que soit leur position dans l'organigramme, à nous rejoindre. Car nous sommes tous fonctionnaires ! (Au passage, soulignons que le Conseil d'État émet un avis très sévère sur le projet de loi.)

En effet, cette réforme met fin au Code des Pensions et le remplace par un régime prétendument universel : elle engendre un effondrement des pensions des salariés et notamment celles des fonctionnaires et ne permet pas de vivre « dignement » d'un salaire continué, inscrit tel quel dans le statut de fonctionnaire, mais que tous les salariés sont évidemment légitimes à revendiquer ! Les personnels que nous représentons sont déterminés à obtenir le retrait de ce projet de loi.

Les personnels de l'Éducation ont bien compris, quoi qu'en dise le ministre Blanquer, que l'abandon de la référence aux six derniers mois pour les fonctionnaires pénalisera fortement les générations nées après 1975 (baisse de 30 % du taux des pensions). La somme de « 10 milliards d'ici 2037 » annoncée par le ministre de l'Éducation au titre de la revalorisation est loin du compte et nous l'avons vu récemment, irréalisable.

Un contexte toujours plus dégradé dans l'Éducation nationale

Les réformes s'accumulent et telles les pièces d'un puzzle forment l'image d'un système éducatif réorganisé à l'aune des logiques du marché. La voie professionnelle et la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le lycée général et technologique, le baccalauréat, la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la loi pour une école de la confiance... Autant de textes élaborés et mis en œuvre au pas de charge, dans l'urgence de mettre le second degré, et en particulier le lycée, au service de l'employabilité. Employabilité à court terme avec l'apprentissage, à moyen terme avec des formations supérieures longues réservées aux lycéens qui auront pu franchir le barrage de formations plus sélectives et des attendus de Parcoursup. Cette nouvelle organisation du système éducatif renforcera les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Nul doute que le climat scolaire s'en trouvera profondément dégradé.

Préparation de rentrée 2020 : Dégradation des conditions de travail

La FSU a claqué la porte du CTA consacré à la préparation de rentrée le 22 janvier dernier. En effet, en plein mouvement social, le Ministère annonce de nouvelles mesures qui dégradent encore les conditions de travail à la rentrée 2020. Alors même que les effectifs augmentent dans le second degré, le Ministre annonçait la suppression de 440 emplois dans les collèges et les lycées pour la rentrée 2020. Mauvaise surprise au CTA, avec seulement 2 emplois créés. La prétendue priorité du gouvernement ne prévoit aucune création de postes de CPE, d'AED, d'assistants sociaux, de Psy-En, d'infirmiers, de médecins scolaires, d'agents administratifs. Par ailleurs, certains d'entre nous subissent déjà les effets de la disparition des assistantes sociales dans les établissements du Vaucluse, de Marseille et de Martigues alourdissant encore un peu le quotidien des personnels, opérant de fait,

des glissements de mission et hypothéquant le devenir des usagers.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPA

L'appréciation des pratiques professionnelles ne s'affranchit pas des conditions de travail et nous dénonçons une rentrée 2020 qui s'annonce sous de mauvais auspices pour les CPE. Faute de recrutements en nombre suffisant, de nombreux postes resteront sans titulaires dans les académies à l'issue du mouvement comme faute de moyens de remplacements, les suppléances ne pourront être assurées à hauteur des besoins. Une dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement qui pénalisera les élèves tout en pesant sur les conditions d'exercice des CPE. Nous ne voudrions pas qu'elle puisse aussi peser dans l'appréciation de leur manière de servir et qu'elle en vienne ainsi à impacter leur déroulement de carrière. Nous réitérons notre demande de mise en adéquation du nombre d'emplois de CPE avec les besoins éducatifs dans les EPLE : un CPE pour 250 élèves grâce à un plan pluriannuel de recrutement.

Recours rendez-vous de carrière

L'examen des recours intentés par les collègues ici ou dans les différentes académies, confirme que les modalités et les critères d'évaluation retenus posent problème car l'intitulé des items peut faire porter l'évaluation davantage sur les missions périphériques que sur ce qui constitue notre corps de métier. Les élus du SNES-FSU réaffirment leur opposition à ce que les rendez-vous de carrière des CPE reposent sur des actions artificielles faisant l'objet de « commandes » de la part des corps d'inspection. Les CPE doivent être rencontrés dans le cadre de leur journée habituelle de travail, traitement de l'assiduité, entretien avec des élèves, des parents, échanges avec les équipes enseignantes, les professeurs principaux, les équipes médico-sociales, les assistants d'éducation et les directions. Les CPE peuvent être vus en situation de face à face pédagogique dans des actions de formation uniquement si celles-ci étaient programmées préalablement et que cela fait sens pour les élèves et les collègues. Les élu-es du SNES-FSU seront très attentifs au déroulement de ces rendez-vous de carrière.

L'appréciation finale à l'issue du rendez-vous de carrière doit tenir compte de l'ensemble de la carrière, ce qui trop souvent n'est pas le cas. Les CPE peuvent être amenés à payer des conflits récents avec les chefs d'établissement, malgré une évaluation positive tout au long de leur carrière.

Enfin, pointés dès la mise en place des quotas aux premiers, seconds et troisièmes rendez-vous de carrière, le problème des collègues qui se voient rétrogradés d'« excellent » à « très satisfaisant » trouve en partie écho au ministère. Pour la prochaine campagne d'avancement, il augmente de 10 à 30% le quota d'appréciation « excellent ». Ce qui soulève tout de même deux problèmes :

-Une rupture d'équité entre ceux qui ont eu leur rendez-vous de carrière et ceux qui participeront à la campagne

-Si le quota augmente de 10 à 30 % pour l'ensemble des Troisième rendez-vous de carrière de l'an prochain, l'administration crée une génération de sacrifiés, ceux qui obtiennent un « satisfaisant » lors de la première campagne sans rendez-vous de carrière. Ces derniers n'ont bénéficié ni d'un rendez-vous de carrière, ni de la possibilité d'un recours. Seule une évolution du barème sur la partie liée à l'ancienneté permettrait de rectifier ces inégalités.

Le SNES-FSU appelle à poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites, l'ouverture de discussions pour des améliorations du système actuel et un plan de programmation d'une revalorisation déconnectée du dossier des retraites.

Les élus CPE du SNES-FSU

